

L'UNION
AMICALE DES INSTITUTEURS
ET DES
INSTITUTRICES PUBLICS

du Département de la Seine

A. SENNELIER

PRÉSIDENT

7, rue Championnet, 7.



Paris, le 12/6 1916.

Monsieur,

Vous m'avez bien voulu m'adresser votre tract = "Le pouvoir de savoir et de militer..." Selon votre conseil j'ai lu et médité et je vous en suis très reconnaissant, et mon très vif regret, je ne puis m'occuper à votre entreprise.

Croyez que je ne suis ni un timide, ni un barbant, ni un ambitieux politique, ni un habile. Je sens de mon mieux mon pays dans ma tâche d'educateur. C'est vous dire que j'ai lu votre tract avec le plus grand intérêt de pouvoir m'y consacrer à votre effort.

Votre critique de notre organisation politique et sociale est vive, aigrie, mais presque toujours juste bien que

sincère. Je lui voudrais seulement une généralisation moins formelle. Ceci est d'ailleurs un détail qui s'explique par la vigueur de la conviction.

Il me semble, chose plus grave, que des principes nous séparent. — Je ne puis notamment admettre que "le Droit" le justifie; etc. Soient les entités, soit les hypocrisies, vides de réalités, même malveillantes, qui elles visent les individus et les peuples.

Cependant il n'y a pas eu de là d'obstacles insurmontables à ma collaboration de fait. Ce qui nous oppose ce sont des affirmations comme celle-ci:

"L'Etat est pour le peuple qui en gouverne, et n'est jamais par lui";

"un tel Traité se rendra un pouvoir central en se donnant un chef, sans quelque titre que ce soit... etc. (page 88)

Est-ce donner un chef? Comment? Par l'élection? Mais vous êtes le

Suprême universel rationnellement,
uniquement à craindre l'ordre? — Alors?
D'où tirera-t-il son autorité de
chef?

Vraiment Monsieur, vous en avez
dit trop ou trop peu. — Croyez que
je le regrette car, avec vous, je
crains que nous avons trop posé
à notre nation de "droits" et pas
assez de "devoirs". A mon sens, l'opéra-
tion de nous en va pas sans l'elli-
gation de l'autre.

De même je vois avec vous qu'il
convient de retrouver le principe
d'autorité par lequel le pays se
peut organiser. Les lois, souvent
excellentes, que nous nous sommes
données, sont impuissantes pour
que les hommes qui veillent à leur
application soient en liaison ou
suffisants.

Par y remédier, je ne vois

plus en la vertu d'un chef, mais
en celle d'un esprit public plus
ouvert, plus éclairé et par tout être
plus moral. Par cette formation,
l'ordre a un rôle de premier plan;
nous travaillerons de tous nos jours
à ce que elle ne manque pas à son
rôle.

Veuillez agréer, Monsieur, avec
mes respects, l'assurance de mes
sentiments distingués

Edmond Schœlcher